

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Janvier 1880.

Ouverture des Chambres.

SÉNAT.

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Gauthier de Rumilly, doyen d'âge.

M. Gauthier de Rumilly lit un long discours d'une voix éteinte qui parvient difficilement jusqu'aux tribunes.

Nous entendons cependant des lambeaux de phrase qui nous permettent de croire que l'honorable vieillard parle de l'expédition des affaires, de la volonté de la France de vivre en République, de la fermeté du ministère, décidé à faire respecter cette prétendue volonté du pays, et d'autres lieux communs qui forment invariablement le fond de ces discours d'ouverture.

Cette allocution est accueillie par quelques rares applaudissements à gauche.

Les sénateurs ont à peine le temps de respirer qu'ils ont à subir un nouveau discours de leur président d'âge, qui profite de sa courte présidence pour écouler son stock d'éloquence.

M. Gauthier de Rumilly prononce un éloge interminable du comte de Montalivet, éloges accueilli froidement, vu la somnolence générale provoquée par le discours précédent.

On procède ensuite au tirage des bureaux. M. Palletan propose de remettre à demain l'élection du bureau, d'autres membres proposent jeudi.

Le Sénat décide que la nomination du bureau est remise à demain mercredi.

M. J. Simon dépose une modification à son rapport sur la loi de la liberté de l'enseignement, au sujet du chiffre des signatures des pétitions.

La séance est levée à 2 heures 45.

Le Sénat décide qu'il se réunira demain mercredi à trois heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Un petit nombre de députés assistent à la séance, qui est présidée par M. Desseaux, doyen d'âge.

Le président déclare la session ouverte. Après la constitution du bureau provisoire, il prononce un discours fréquemment interrompu par les protestations de la minorité. Il félicite le parti républicain d'avoir déjoué les calculs de la réaction et fait l'éloge de la démocratie parisienne.

On procède ensuite au tirage au sort des bureaux et le scrutin est ouvert pour la nomination du président définitif, qui sera certainement M. Gambetta.

Tandis qu'on dépouille le scrutin pour l'élection du président de la Chambre, M. Galigneau vient demander l'ajournement à jeudi de la nomination des autres membres du bureau.

Cette démarche s'explique aisément par le désaccord survenu entre les groupes de la gauche relativement à la répartition des candidatures.

Après deux épreuves douteuses à mains levées et par assis et lever, le scrutin est ouvert sur la proposition de M. Galigneau qui est repoussée par 232 voix contre 185.

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES EN 1880.

Dans le courant de l'année qui vient de s'ouvrir, auront lieu trois séries d'élections également importantes :

C'est d'abord le renouvellement par moitié de tous les conseils généraux de France.

D'après les états dressés par le ministère de l'intérieur, ce renouvellement, qui aura lieu au mois de mai, ne portera pas moins de 4,550 noms.

A la même époque, le gouvernement fera procéder également au renouvellement par moitié de tous les conseils d'arrondissement.

Cette fois, le nombre des conseillers à réélire sera d'environ 2,000.

Enfin, en novembre 1880, dernière série d'élections, il y aura lieu de procéder au renouvellement intégral de tous les conseils municipaux de France sans exception.

Elus le 6 janvier 1877, ces conseils auront en effet, en novembre 1880, trois années d'existence et, conformément à la loi de 1871, leurs pouvoirs expireront.

Le renouvellement donnera lieu à un mouvement considérable. Il faut songer, en effet, qu'il n'existe pas moins de 36,000 conseils municipaux, comprenant plus de 490,000 membres.

Ce n'est pas tout : les conseils municipaux une fois renouvelés, on devra procéder à la nomination des maires.

Ces magistrats sont élus par des conseils municipaux et ont des pouvoirs égaux aux leurs en durée dans toutes les communes qui ne sont ni chef-lieu de département, ni chef-lieu d'arrondissement, ni chef-lieu de canton, c'est-à-dire dans 33,000 communes environ sur 36,000.

Dans les 3,000 autres communes, c'est le gouvernement qui nomme les maires; même dans ce cas, il devra leur donner, l'année prochaine, une nouvelle investiture.

Tel est le bilan des opérations électorales qui auront lieu en 1880. On voit que l'administration aura fort à faire pour éviter l'agitation et les manifestations qui accompagnent d'ordinaire toutes les élections faites en France.

Le mouvement préfectoral demandé avec tant d'instance par les journaux républicains a enfin paru hier au Journal officiel. Le nouveau ministère a accompli largement sa besogne en « balayant » à tort et à travers l'administration et en frappant même quelquefois ses propres amis.

Les demandes de préfectures et de sous-

préfectures appuyées par les députés sont parvenues par centaines, dit le Moniteur universel, au ministère de l'intérieur. Elles sont arrivées en si grand nombre qu'on a dû renoncer à les examiner et qu'on s'est contenté d'en accuser réception à ceux qui les ont recommandées.

Le même journal fait remarquer également cette particularité singulière, c'est que M. Lepère n'exerce plus, dans son ministère, qu'une autorité nominale. Son sous-secrétaire d'Etat, M. Constans, a concentré entre ses mains toute l'autorité effective, à un tel point qu'on a révoqué ou envoyé dans des postes inférieurs des préfets et des sous-préfets que M. Lepère avait promis de maintenir.

Ce mouvement ne comprend pas moins de 160 mutations, tant dans les préfectures que dans les sous-préfectures, les conseils de préfecture et les secrétariats généraux.

D'après la France, M. Jules Ferry voudrait que la loi sur l'enseignement et spécialement l'article 7 fussent visés dans le... programme ministériel, et que le conseil des ministres tint à son égard les engagements du précédent cabinet.

On assure que M. Cazot va prendre, à l'égard du personnel de l'administration centrale de la justice, une mesure analogue à celle prise par le général Farre.

Plusieurs chefs de service, directeurs ou chefs de division, seront remplacés.

L'article de l'Événement dans lequel trois employés supérieurs sont nominativement dénoncés aurait été envoyé à ce journal par un employé nouvellement entré au ministère.

Nous apprenons que le gouvernement sera interpellé à la Chambre sur les modifications apportées dans le personnel de différents services de nos ministères et surtout

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

Les derniers jours de Césarine furent courts et pleins. Un travail énorme s'était opéré dans cette nature intelligente pendant les interminables heures de sa séquestration. Ce qu'elle n'aurait pu faire ni la lecture, ni les prédications, ni les exhortations, ni les instances, Emmeline l'avait inconsciemment accompli par sa bienfaisante influence.

Foyer de dévouement et d'amour, le cœur de la jeune fille avait fondu la triple enveloppe d'indifférence, de vanité ulcérée, de regrets farouches, derrière laquelle se desséchait le cœur de Césarine.

A la voir égale et souriante dans l'épreuve, elle faisait comprendre le vertu; à l'entendre parler d'espérance, elle entraînait un coin du ciel.

Césarine avait beaucoup à apprendre, beaucoup à expier, beaucoup à réparer, et ses heures étaient comptées! Mais, aux profonds retours, la Providence dispense de subites fumées, d'adorables tendresses. La pauvre femme les connut enfin et les répandit sur sa fille, avec la généreuse pro-

fusion d'une main tardivement et complètement remplie.

Emmeline éprouva les joies saintes de la famille à l'heure où, menacée de les perdre, elles acquerraient un inestimable prix.

M. de Madiran ne fut point oublié dans ce réveil magnifique qui devançait de si peu l'éternel sommeil. Il vit enfin son amitié partagée, son dévouement compris, sa discrétion, qui lui avait coûté beaucoup, couronnée par une ouverture inattendue.

Réconciliée avec Dieu par le canal d'un de ses ministres, la malade se sentit soulevée par un souffle généreux.

C'était un matin neigeux, où les petits oiseaux du jardin venaient frileusement se blottir contre les vitres, pour fuir les flocons glacés qui, dans leur chute, les piquaient comme des dards.

Emmeline avait mis du pain sur les fenêtres, mais le pain, durci par le froid, résistait à leur bec aigu. Le vieillard était seul en ce moment près de la malade. Rêveuse, elle regardait les petits oiseaux.

— Mon ami, dit-elle tout à coup, ces pauvres, dont il faut s'occuper chaque jour, traversent une saison bien dure; tout leur manque, ils souffrent, et beaucoup ne verront pas finir l'hiver. Mais, vienne le printemps, et tout sera fête, chants joyeux dans leurs nids relevés. Ils auront oublié les misères du passé pour ne songer qu'à l'amour, à l'espérance d'une couvée, aux mouches imprudentes

et au soleil réconfortant.

— Chère comtesse, vous faites le tableau de la vie en faisant celui de ce petit peuple d'oiselets.

— Peut-être, ils me rappelaient notre destinée, et celle d'Emmeline. Pauvre Emmeline! Son hiver a duré longtemps... toujours... Quel sera son printemps?... Aura-t-elle un printemps?

— Songez à lui en créer un, le plus doux à son cœur filial, en vous soignant beaucoup, en reprenant des forces.

— Cher monsieur, vous ne savez pas dire ce que vous ne pensez pas, et je vous suis gré de cette franchise involontaire. Vos yeux tristes démentent vos paroles. Et d'ailleurs, je sens si bien la vie s'en aller!... Ce n'est pas moi qui ferai le printemps d'Emmeline.

— Je vous supplie, chère comtesse!... — Au lieu de me supplier, félicitez-moi! Je ne savais pas regarder la quarantaine en face, et maintenant je vois venir la mort sans frémir. Je m'en réjouirais au fond de l'âme, si ce n'était ma fille que j'ai si mal aimée, et que je suis si profondément impuissante à rendre heureuse dans l'avenir!... Mon ami, je sais que vous ne l'abandonnez pas.

— Jamais! Merci de l'avoir si bien compris.

— Vous lui serez un père. Mais elle se mariera quelque jour. Dans quelle main mettra-t-elle la sienne?... J'ai songé... C'est un rêve absurde, puisque ces jeunes gens se connaissent à peine...

et que mon égoïsme chatouilleux a éloigné systématiquement mon sauveur d'Emmeline. Quelle ingratitude apparente j'ai dû témoigner! Elle n'a pu comprendre, et vous-même, cher ami...

— Moi, chère madame, je vous écoute avec passion, car, à travers le brouillard de vos paroles, je crois voir luire la lumineuse pensée de mon cœur de père.

— Ah! vous avez deviné? — Je souhaite que ce ne soit pas l'excès du désir qui trouble mon entendement.

— Je pensais à... oui, mon ami, je pensais à M. Robert.

— Dieu soit béni!... ce nom vient enfin sur vos lèvres!

— C'est que vous ignorez... vous ne pouvez comprendre...

— Je sais, affirma brièvement le vieillard.

Césarine se dressa lentement sur son oreiller, et d'une voix qui s'affaiblissait, tandis qu'une sorte de leur joyeuse s'échappait de ses grands yeux caves :

— Vous savez alors que j'étais assez folle pour vouloir des hommages, mais aussi que je fus assez loyale pour repousser ceux que je vis sincères et fourvoyés. M. Robert est le plus honnête cœur que j'aie connu. Pour rien au monde, je n'aurais voulu entraîner cette sympathique nature dans le ridicule d'une union disproportionnée. J'aurais dû le lui dire avec franchise. Je me contentai d'un refus

sur la mise récente à la retraite d'un directeur qui a rendu des services personnels à son ministre, alors qu'il était sous-secrétaire d'Etat.

Le député qui interpellera connaît toute une histoire à ce sujet qu'il se propose de développer à la tribune pour l'édification de la Chambre sur un ministre très-républicain.

C'est un joli petit scandale que nous avons sur la planche, et qui produira son effet.

La commission du divorce s'est réunie lundi; elle a entendu le rapport de M. Léon Renault.

La commission a admis une disposition intermédiaire en vertu de laquelle, lorsque les séparations auront trois ans d'existence, les époux séparés pourront demander le divorce.

Le projet de loi de la commission laisse subsister la séparation de corps pour garantir la liberté de conscience.

Le rapport de M. Léon Renault sera déposé jeudi.

Dans sa prochaine réunion, la commission examinera :

1° S'il y a lieu d'accorder le divorce à une femme de plus de 45 ans, et par consentement mutuel;

2° S'il y a lieu de prononcer le divorce quand le mari a commis l'adultère en dehors du domicile conjugal;

3° Si l'absence constatée peut entraîner le divorce.

Lettre et Mandement

DE L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Prescrivant des prières publiques à l'occasion de la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés.

Nos Très-Chers Frères,

Sous peu de jours, une nouvelle session législative va nous ramener au pied des autels, où nous devons unir nos prières à celles de tous les diocèses de France, pour appeler le secours de Dieu sur les travaux du Sénat et de la Chambre des députés. Vous savez combien les résolutions de ces deux Assemblées peuvent avoir d'influence sur les destinées du pays : tous nos intérêts religieux, moraux, économiques, sont plus ou moins engagés dans ces luttes de la tribune; et suivant qu'elles viennent aboutir à des lois bonnes ou mauvaises, il en résulte pour la nation entière un état de souffrance ou de prospérité. Autant nous sommes en droit de nous préoccuper des graves conséquences que peuvent entraîner de tels actes, autant nous avons le devoir d'aider par nos prières ceux qui portent le poids d'une si lourde responsabilité. C'est pourquoi nous chanterons tous ensemble avec un grand esprit de foi le magnifique Psaume que la sainte Liturgie a coutume de placer sur nos lèvres en pareille circonstance, et dont une courte paraphrase suffira pour

vous indiquer le motif et l'objet de nos supplications.

Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi: « J'ai levé mes yeux vers les montagnes, d'où me viendra le secours. » Ainsi priaient le Psalmiste, éloigné de la montagne sainte où s'élevait le temple de Jérusalem, et vers laquelle il tournait le regard de son âme, pour implorer la protection divine. C'est aussi le cri d'espérance qu'ont poussé les vrais chrétiens de tous les temps, à l'heure des graves inquiétudes et des grands périls. Moins ils voyaient d'appui du côté de la terre, plus ils redoublaient de confiance dans le secours du ciel: *Auxilium meum a Domino qui fecit caelum et terram: « Mon secours viendra du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. »* Telle est la devise de l'homme de foi; et c'est le plus bel hommage qu'il puisse rendre à la toute-puissance de Dieu.

Ah! ne dites jamais d'une juste cause qu'elle est désespérée, faute d'avoir des bras de chair pour la soutenir: s'il plaît à Dieu de la prendre en main, qu'est-ce que les hommes pourront contre elle? Qui connaît tous les ressorts à l'aide desquels l'arbitre suprême de nos destinées fait mouvoir à son gré les individus et les peuples? A l'instant même où les habiles se croient assurés du succès, je ne sais quoi d'imprévu vient dérangé leurs calculs et réduire à néant tous leurs plans d'avenir. L'histoire est pleine de ces surprises, où les esprits superficiels ne voient que les jeux du hasard, et qu'il serait plus juste d'appeler les coups d'Etat de la Providence. Tel disparaît à l'improviste de la scène du monde, qui semblait tenir tout le sort d'un Etat suspendu à sa personne. Tel autre trouve en soi, à l'heure marquée pour les résolutions viriles, des lumières et une énergie qu'il ne se connaissait pas. Que de fois n'a-t-on pas vu, après des égarements passagers, s'opérer un retour salutaire vers des idées meilleures, et ce qui paraissait impossible la veille, devenir la nécessité du lendemain?

Dieu est le maître des événements, soit qu'il éprouve ou qu'il récompense notre fidélité; et lors même que tout secours humain semblerait faire défaut, pour un temps, à la cause de la justice et de la vérité, il n'en faudrait pas moins répéter avec une confiance égale à la grandeur même de l'épreuve: *Auxilium meum a Domino qui fecit caelum et terram: « Mon secours viendra du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. »*

Ce secours, nous l'implorerons pour la France, N. T. C. F., afin qu'elle puisse marcher d'un pas ferme et sûr dans la voie du bien, sous la garde de Dieu qui veille aux destinées de la patrie: *Non det in commotionem pedem tuum, neque dormiet qui custodit te.* Dieu protège la France! ce cri de nos pères, qui a retenti à travers quinze siècles d'histoire, ne monterait-il plus de notre cœur à nos lèvres, ou bien n'arriverait-il plus jusqu'au ciel? A Dieu ne plaise qu'une telle pensée entre jamais dans notre esprit! Aujourd'hui, comme à d'autres époques non moins tourmentées, il nous est permis de redire d'un peuple dont la mission traditionnelle offre tant d'analogie avec celle du

peuple de Dieu: *Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israel: « Il ne s'assoupira point, il ne dormira point, celui qui garde Israël. »*

Sans doute, il n'en est pas d'une nation, si privilégiée soit-elle, comme de l'Eglise, dans le berceau de laquelle le Fils de Dieu a déposé des promesses d'immortalité. Que d'empires fameux ont été rayés de la carte du globe, pour n'avoir pas su rester fidèles à la mission que Dieu leur assignait! Faut-il s'étonner que de graves esprits s'alarment pour notre pays de le voir livré, depuis cent ans, à des bouleversements périodiques, dont chacun a pour résultat certain d'amener une nouvelle déperdition de forces, et qui finirait à la longue par l'épuisement et la dissolution du corps social? Mais, sans méconnaître tout ce qu'ont d'inquiétant ces luttes intestines et ces divisions de partis, il nous est impossible de croire que la main de Dieu se soit retirée d'un peuple où il reste encore de tels éléments de bien. Si, depuis quelque temps surtout, le mal s'est accru dans des proportions effrayantes, comment ne pas espérer d'autre part, lorsqu'on voit ces merveilles de charité que la France sait opérer au milieu d'elle, et au-delà même de ses frontières; ces phalanges d'apôtres qu'elle envoie dans toutes les directions, pour porter au loin les lumières de la foi et de la civilisation chrétiennes; ces milliers d'âmes, si dévouées et si pures, qui, à travers le temps et l'espace, unissent leurs voix à celles des saints protecteurs de la patrie, afin d'appeler sur elle les miséricordes divines; ces familles chrétiennes, encore si nombreuses, où se sont conservées, avec les vrais principes, les traditions du respect, de l'honneur et de la fidélité; ces populations laborieuses de nos villes et de nos campagnes, dont les sophistes peuvent bien réussir par moment à surprendre la bonne foi, mais qui, au fond, et malgré toutes les excitations d'une presse licencieuse et impie, n'en restent pas moins attachées à la religion et à l'Eglise? C'est de cette vraie France, de cette France fidèle, de cette France toujours égale à elle-même, que nous pouvons répéter avec le Psalmiste: *« Le Seigneur vous garde; le Seigneur est à votre main droite pour vous couvrir de sa protection: « Dominus custodit te, Dominus protectio tua super manum dexteram tuam. »*

Puisse cette protection divine s'étendre aux biens du corps comme à ceux de l'âme! La prospérité matérielle d'un pays dépend d'une série de causes dont plusieurs échappent à notre pouvoir. Dieu seul est le maître des éléments qu'il gouverne à son gré; et tout en réglant le cours de la nature suivant des lois certaines, son infinie sagesse ordonne et dispose le monde sensible en vue et en raison du monde moral. C'est pourquoi le Psalmiste ajoutait, en parlant de l'homme que Dieu protège: *Per diem sol non uret te, neque luna per noctem.* Image aussi simple que touchante de la sollicitude divine envers ceux qui savent la mériter!

Hélas! N. T. C. F., nous n'avons eu que trop d'occasions, depuis quelques années, de confesser notre impuissance devant les calamités de toute sorte qui sont venues

fondre sur nous. Vos récoltes presque anéanties; des contrées entières dépouillées en quelques jours de ce qui faisait leur richesse; des fléaux inconnus jusqu'ici, et qui menacent de tarir les sources les plus fécondes de la fortune nationale; l'inclémence des saisons venant s'ajouter à de si grands désastres; voilà, certes, de quoi nous faire sentir profondément le besoin que nous avons du secours de Dieu. Accidents imprévus, dira-t-on, et qui proviennent de causes physiques: sans doute, mais comment n'être pas frappé de leur coincidence avec le désordre moral qui augmente chaque jour? Ces attaques ouvertes contre tout ce qui est saint et sacré, ces défis audacieux de l'athéisme à la toute-puissance divine, ces blasphèmes qui font frémir les âmes honnêtes, tout ce débordement d'impiétés n'est-il pour rien dans les maux qui nous affligent? Ce serait nier la Providence que de ne pas voir dans le cours de la nature elle-même une première et redoutable sanction de la loi divine.

Et ce ne sont pas les maux du présent qui, seuls, vous préoccupent, N. T. C. F.: nous le savons, nous qui vivons au milieu de vous, et qui partageons vos craintes et vos alarmes. Personne ne devrait ignorer qu'il est pour vous des questions d'avenir bien autrement importantes que celle de savoir si la grammaire et l'arithmétique devront être enseignées dorénavant par des Français portant tel habit plutôt que tel autre. Votre commerce si peu florissant, vos industries qui ont tant de peine à lutter contre les productions étrangères, votre agriculture menacée par les résultats imprévus d'une concurrence ruineuse; que de besoins urgents réclament l'attention des pouvoirs publics, en nous faisant à nous-mêmes un devoir d'appeler sur eux l'esprit de sagesse et d'intelligence, afin que ces graves problèmes, étudiés avec tout le soin qu'ils méritent, reçoivent une solution conforme à vos véritables intérêts.

Et cependant, quelque place que doive tenir dans les préoccupations d'un peuple le souci de sa prospérité matérielle, il est d'autres intérêts d'un ordre plus élevé qui l'amènent au pied des autels, le jour des prières publiques. *Dominus custodit te ab omni malo: « Le Seigneur vous préserve de tout mal. »* S'écarterait le Psalmiste, après avoir supplié Dieu d'épargner à son peuple les souffrances de l'ordre physique. Or, quel est pour une nation le mal véritable, qui la trouble davantage, et qui l'atteint au plus profond de son existence et de sa vie? La violation des lois fondamentales sur lesquelles repose la société.

Le mal, pour la France, ce serait, dans l'avenir, la religion effacée de nos Codes jusqu'à son dernier vestige, bannie de l'éducation où elle doit tenir le premier rang, reléguée dans un coin de l'âme, sans pouvoir exercer sur elle son action qui lui est propre. Le mal, ce serait la justice troublée dans son cours, ayant perdu les garanties nécessaires de son indépendance, et réduite désormais à rendre des services, en place d'arrets. Le mal, ce serait l'autorité perdant son prestige, l'administration livrée non pas au plus capable, mais au plus servile, l'habileté tenant lieu de vertu, et ne se souciant même pas d'en garder l'apparence. Le mal, ce serait l'arbitraire substitué à la règle, la délation érigée en système, le talent devenu un objet de défiance, et le caractère presque un crime. Le mal, ce serait l'esprit de parti absorbant tous les pouvoirs et confisquant à son profit toutes les libertés, sans laisser intacts ni un droit, ni une institution. Le mal, enfin, ce serait la nation entière jetée hors de ses voies par des maximes et des pratiques qui répugneraient à ses traditions et à son tempérament.

Que Dieu préserve la France d'un tel mal, et qu'il garde son âme, *custodiat animam tuam Dominus!* Qui, l'âme de la France, c'est à dire ce qu'elle a de plus vital et de plus intime, sa foi religieuse, son caractère moral, son cœur d'apôtre, son esprit de justice, son bon sens traditionnel, sa loyauté et sa droiture, tout cet héritage précieux de qualités et de vertus qui ont fait, pendant quinze siècles, sa grandeur et sa force, sa gloire et sa prospérité.

Telles sont les prières que nous ferons monter vers le ciel, afin d'appeler le secours de Dieu sur les travaux des deux Assemblées où se traitent des affaires de pays. Daigne le Seigneur se montrer propice à nos vœux, en inspirant à tous ceux qui sont investis d'un tel mandat, les résolutions les plus favorables au bien de la religion et de la patrie! Car l'une et l'autre auront leur part

vulgaire. Plus tard, la vanité froissée m'aveuglait assez encore pour que je ne voulusse même pas m'exposer en remerciant mon sauveur, à rencontrer le regard d'épouvante dont il eût contemplé mon désastre. Quelle faiblesse, mon ami! et combien je m'en repens! Voyez l'expiation. Maintenant que, plus éclairée, je vois toutes les choses de ce monde avec des yeux nouveaux, maintenant que je voudrais lui tendre la main, le bémol de m'avoir fait vivre pour réparer mes fautes, il n'est plus là!... Il est loin, trop loin pour comprendre ce remords tardif, pour entendre de ma bouche de mourant le vœu de voir Emmeline payer ma dette de reconnaissance...

— Madame, vous avez tout réparé par ce vœu suprême.

— L'aimera-t-il?

— Madame!...

— Oh! s'il pouvait l'aimer!

— Il l'aime!

Césarine retomba sur l'oreiller avec un faible sourire, qui courut comme un rayon de bonheur sur ses traits ravagés.

— Répétez... répétez cela, fit-elle avec instance.

— Robert ne m'a point dit son secret. Je l'ai deviné et il ne l'a pas démenti. Depuis qu'il a rencontré votre chère Emmeline aux Accroches...

— Pauvre petite abandonnée!

— Sa pensée n'a pu se détacher de cette jeune

et troublante figure.

— Mais ici?...

— Ici, dit-elle, votre maison, fermée pour lui seul, lui faisait sentir l'abîme qui s'était ouvert entre elle et lui. Il aurait dû partir. Il ne partit pas. Une vision angoissante qu'il traversait parfois les ombres de votre jardin suffisait à le retenir.

— Pourquoi n'avez-vous pas?...

— Ah! vous rappelez son unique faute?

— Sa faute?

— Il vint à ce bal où vous ne l'invitez pas; il y vint sous le domino pour revoir une fois, d'un peu plus près, sans lui parler, cette charmante apparition des Accroches. Je le rencontrai, je le chassai, la tristesse au cœur, le reproche aux lèvres.

— Et Emmeline?

— Elle ne vit rien. L'ombrageux honneur de Robert la préservait autant que sa propre candeur.

— Mais alors, quand le feu?...

— Le feu?... il le vit de ses fenêtres, à peine de retour dans son appartement. Il n'hésita pas, accourut à travers le jardin, franchissant les murs...

— Et me sauva!

— Depuis tant que vous avez été menacée, il venait humblement, discrètement, recueillir chaque jour le bulletin de votre santé. Emmeline le remerciait chaque jour aussi de lui avoir conservé sa mère.

— Une ange!...

— Quand la convalescence fut complète et votre résolution de vivre dans la retraite absolument irrévocable, Emmeline et moi, sans nous être entendus, par la seule intuition d'un sentiment d'extrême délicatesse, nous l'avons banni, sans qu'il résistât, de la maison close.

— Que Dieu est bon!... Ainsi vous croyez qu'Emmeline?...

— Demandez-le lui à elle-même. La voici.

Emmeline entra, une potion à la main, l'œil brillant de cette intime satisfaction que la pureté d'âme étend comme un reflet céleste sur la physiologie.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX

Theâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6^e ANNÉE)

CAU-MASSET, directeur

SAMEDI 17 janvier 1880.

Le Mariage de Figaro

OU LA FOLLE JOURNÉE

Comédie en 5 actes, en prose, de Beaumarchais.

considérable dans les débats qui vont s'ouvrir.

Il n'est pas rare d'entendre dire que la religion devrait être tenue à l'écart des affaires politiques et civiles. Une telle maxime semble plus facile à énoncer qu'à mettre en pratique. Sinon, comment expliquer qu'à certains jours, peu éloignés de nous, la religion ait tenu une si grande place dans les discussions du Parlement, que l'on se serait cru volontiers en pleine faculté de théologie? C'est qu'en effet il n'y a pas moyen de mettre la main à la chose publique, sans toucher par quelque endroit à ce qui est « le tout de l'homme, » suivant l'expression de Bossuet. Et, d'autre part, est-il possible de prétendre sérieusement que l'Eglise doive se désintéresser d'une série de projets concernant l'éducation de la jeunesse, la loi du dimanche, l'aumônerie militaire, les fabriques paroissiales, les congrégations religieuses, toutes choses qui ont un rapport direct avec ses droits et sa mission?

Faut-il s'étonner, dès lors, qu'à l'approche de cette nouvelle session législative, nous redoublions de ferveur dans nos prières, afin qu'il plaise à Dieu d'incliner les cœurs vers la justice, d'en bannir tout sentiment hostile à la religion, et de faire prévaloir dans les conseils de la nation une politique sage, équitable et mesurée, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année où nous venons d'entrer: *Dominus custodiat introitum tuum et exitum tuum, ex hoc nunc et usque in saeculum!*

A CES CAUSES, et conformément à la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}. — Le dimanche 18 janvier, des prières publiques, auxquelles MM. les Curés inviteront les autorités de la commune, auront lieu dans toutes les Églises de notre diocèse, à l'effet d'appeler les secours de Dieu sur les travaux du Sénat et de la Chambre des députés.

Art. 2. — On chantera avant la grand-messe le *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison d'usage, et à l'issue de l'office, le psaume *Levavi oculos meos in montes*, avec le verset *Fiat pax in virtute tua*, etc. et l'oraison *Deus a quo sancta desideria, recta consilia et justa sunt opera*.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, il y a eu conseil d'ingénieurs à l'Hôtel-de-Ville.

Étaient réunis:

MM. Chery, inspecteur général des ponts-et-chaussées, envoyé par M. le ministre des travaux publics;
Rousseau, inspecteur en chef du service de la navigation;
Sainjon, ingénieur en chef du service de la Loire;
De Barabé, général de génie;
Lorieux, ingénieur en chef du département de Maine-et-Loire;
Boudot, colonel des pontonniers;
Tresca, ingénieur itinéraire à Saumur.

MM. Béchade, ancien préfet de Maine-et-Loire, le sous-préfet et le maire de Saumur ont été admis à cette séance.

Les avis ont été unanimes pour creuser un chenal dans la Loire et mettre le lit supérieur en communication directe avec la partie inférieure.

Les essais de dynamite n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, il a été demandé à M. le ministre de la guerre le concours des élèves de l'École de Pyrotechnie de Bourges.

M. le ministre a envoyé six sous-officiers de cette École sous la direction de M. Polart, sous-lieutenant. Ces jeunes gens sont arrivés ce matin par le train de 9 heures, et ont été dirigés aussitôt sur Souzay pour reprendre les expériences sur une grande échelle. Ils ont amené avec eux tout leur matériel.

Pour la sécurité du quartier des Ponts, l'administration va faire construire, à la pointe de l'Île d'Orléans, un éperon gigantesque qui aura pour but de rejeter les glaçons qui arriveront sur ce point dans les deux bras de la Loire.

La Société française de Sauvetage de Paris a, de son propre mouvement, envoyé à

Saumur une équipe de ses membres avec tout le matériel de sauvetage.

Cette équipe va se mettre à la disposition des autorités pour parer autant que possible aux conséquences de la débâcle de la Loire qui donne toujours les plus grandes inquiétudes.

Les principaux journaux de Paris ont envoyé leurs reporters à Saumur pour les tenir au courant de notre situation, et donner des détails sur la barrière de glace qui obstrue la Loire. Il est également arrivé plusieurs dessinateurs des journaux illustrés.

Hier, après le conseil, MM. les ingénieurs se sont retirés, laissant leurs instructions à M. Tresca, qui a toujours la direction du service à Saumur.

Le dégel semblant revenu, les préoccupations de l'administration et des habitants augmentent.

La crise que nous subissons depuis huit jours va-t-elle enfin se dénouer?

Température. — Hier soir, vers 8 heures, une pluie peu abondante a commencé à tomber et a continué presque toute la nuit; cependant, le thermomètre ne s'est pas élevé au-dessus de zéro; aussi toutes nos rues étaient-elles couvertes, ce matin, d'une couche de verglas. C'est par douzaines qu'il faut compter les chutes des premières personnes qui, au point du jour, se sont aventurées sur ce verglas.

Mercredi, midi. — Depuis ce matin, la température s'est élevée, le verglas a fondu; le thermomètre est à 4 degrés au-dessus de zéro; le vent est au nord-ouest.

Ce n'est pas seulement notre grand fleuve qui représente actuellement une mer de glace; voici ce que le *Salut public*, de Lyon, écrivait à la date de vendredi 9 janvier:

« L'abaissement de la température arrête la descente des glaces, et la débâcle n'a pas encore eu lieu dans la traversée de Lyon. Dans la journée d'hier, un grand nombre de curieux sont allés voir le spectacle grandiose qu'offre la Saône au-dessus de l'île Barbe. C'est une véritable mer de glace que notre rivière, si tranquille d'habitude. D'énormes blocs de toutes les couleurs sont entassés les uns sur les autres, montant jusqu'à la hauteur des parapets et des quais et affectant les formes les plus fantastiques. »

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu de Chinon la note suivante concernant les secours qui ont été portés par les autorités aux habitants de Neman à la première nouvelle du désastre qui vient d'atteindre ce village:

« Une heure à peine après avoir été prévenus, M. le Sous-Préfet de Chinon, M. le substitut Moulaiet et la gendarmerie étaient rendus au Neman et réquisitionnaient le pays entier pour organiser les travaux. »

« Peu après l'arrivée de ces fonctionnaires, le service vicinal de Chinon, ayant à sa tête l'agent-voier d'arrondissement, M. Lebeuf, organisait avec autant d'énergie que de promptitude, malgré d'immenses difficultés, les moyens les plus propres pour protéger la contrée. »

« Tous ces fonctionnaires ainsi que leurs employés ont rivalisé de zèle et de courage pour enrayer le mal. La gendarmerie a été, comme toujours, extrêmement dévouée en cette circonstance. »

« Ce ne fut qu'au tantôt que la direction changea de main. Les travaux commencés furent poursuivis sous l'habile direction de M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées qui avait rencontré le travail aussi bien organisé que possible, malgré les obstacles de la première heure. Ce serait de l'ingratitude de la part des habitants s'ils ne reconnaissent le zèle intelligent de ceux qui vinrent à leur secours au premier signal. »

Les dommages causés au village de Neman par la débâcle de la Loire sont évalués de 33 à 34,000 fr.

Voici les noms des propriétaires qui ont éprouvé les plus grandes pertes: Guignon-Thibault, 4,200 fr.; — Boutier-Guegnon, 4,400 fr.; — Thibault-Auberjean, 4,500 fr.; — Boutier-Besnier, 4,800 fr.; — Paul Fouché, 2,500 fr.; — Pierre Boutier-Hubert, 5,000 fr.; — Urbain Obligly-Boutier, 3,200 fr.; — Etienne Prieur-Boucher, 4,000 fr.; — André Luce-Buisson, 3,000 fr.

Par décret, inséré à l'*Officiel* d'hier:

M. ASSIOT, préfet de la Haute-Loire, est nommé préfet de *Maine-et-Loire*, en remplacement de M. Béchade, précédemment appelé à d'autres fonctions.

M. Tournier est nommé sous-préfet de Segré, en remplacement de M. Beverini, nommé secrétaire général de la Corse.

M. Mercieca, chef de cabinet de préfet, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. le comte de Carrelet, mis en disponibilité.

M. Morainville, président du tribunal de Segré, est nommé conseiller à la Cour d'Angers.

M. Chudeau est nommé avocat général à Angers.

M. Dorand, procureur à Louviers, est nommé procureur au Mans.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 3 janvier dernier, M. Fougeray a été nommé notaire à Saint-Mathurin, en remplacement de M. Pinault, démissionnaire en sa faveur.

M. Fougeray a prêté serment devant le tribunal d'Angers à l'audience de lundi.

On assure qu'à la suite de plaintes nombreuses au sujet du retrait précipité des pièces de monnaie qui n'ont plus cours, le ministre des finances a décidé d'autoriser les percepteurs à recevoir les pièces pendant le mois de janvier.

ANGERS.

Un assez joli détail rétrospectif sur les incidents d'Angers:

L'École des Arts et Métiers d'Angers compte parmi ses apprentis dix mousses, qui deviennent plus tard mécaniciens de la flotte.

Au moment de la révolte, les fondeurs et les ajusteurs comptaient sur l'appui du clan des mousses.

Quelle erreur! le caporal de ces jeunes gens, l'élève Santoni, prend son bonnet et s'écrie:

— A moi, les mousses!

Ses neuf camarades le suivent, et il quitte les assisements pour rentrer à l'atelier, déclarant que les marins ne s'occupent pas de ces bêtises-là.

En terminant un long article sur les scènes de l'École des Arts et Métiers, le *XIX^e Siècle* dit que « le jeune Santoni a été félicité publiquement par M. l'inspecteur Jacquemart. Il sera porté à l'ordre du jour par le ministre de la marine et recevra du ministre du commerce une récompense qu'il a bien méritée par sa courageuse attitude au milieu de tous ces mauvais drôles. »

Les troubles de l'École d'Angers ont inspiré au *Rappel* ces lignes indignées:

« Dans quel pays une chose pareille a-t-elle pu se passer? Dans quelle région barbare? Dans quelle caverne? Dans quel antre? »

« En France... A l'École des Arts et Métiers d'Angers. »

« En France! C'est la jeunesse de France qui a fait cela? Mais elle n'a donc plus de cœur ni d'entrailles? Tuer un enfant parce qu'il travaille bien! C'est là qu'en est la jeunesse de France? »

Moralité: Il faut immédiatement chasser les Jésuites, n'est-ce pas? (*Gaulois.*)

Lundi matin, trois élèves de la deuxième division de l'École des Arts et Métiers d'Angers ont été arrêtés et conduits en prison, en vertu d'un mandat du juge d'instruction.

TOURS.

Nous avons parlé d'un individu qui avait été arrêté à Tours pour délit de filouterie.

Ce personnage, nommé Alphonse Guibert, s'était fait servir un repas chez le sieur Renneau, restaurateur, et était parti sans payer le prix de sa consommation.

Nos lecteurs se rappellent l'étrange réception qu'il fit à la domestique qui l'avait poursuivi et à laquelle il administra un soufflet.

Traduit samedi devant le tribunal correctionnel, sous la prévention de filouterie,

Guibert a été condamné à deux mois de prison et 16 fr. d'amende.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

MIREBEAU.

Il y avait si peu de monde, mercredi dernier, à la foire de Mirebeau, que les aubergistes, à court de clients, se sont vus dans la nécessité d'offrir, dans les maisons particulières, les provisions de bouche amoncées chez eux pour la circonstance.

Faits divers.

Les dégâts, après la débâcle de la Seine, sont évalués, pour la traversée à Paris seulement, à trois millions et demi environ.

Quarante-deux bateaux de tout tonnage ont été ou coulés, ou détruits par la crue; or, certains de ces bateaux ont une valeur de 15 à 20,000 fr. Les pertes causées par la double catastrophe du pont et de la passerelle des Invalides se chiffrent par quatre ou cinq cent mille francs.

Le capitaine Paul Boyton est actuellement à New-York. Il n'a pas été chanceux dans ces derniers temps: lors d'une de ses excursions nautiques, il a été atteint par la roue d'un steamer qui lui a défoncé trois côtes. Il n'est du reste pas en danger.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (6)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 13 janvier.

Un article publié ce matin dans les *Débats* et attribué à M. Léon Say sur la conversion a imprimé le marché.

Le 5 0/0 fait 116.25. En même temps que le 5 0/0 baisse légèrement, le 3 0/0 est ferme à 81.75 et l'amortissable à 83.45. Les fonds d'Etat étrangers sont restés sans affaires.

On a constaté également une nuance de faiblesse sur les Sociétés de crédit. Seul le Crédit foncier tenu ferme à 1.115.

Les nouvelles obligations communales que cette Société est autorisée à créer seront à la disposition du public dans les premiers jours de février. Nous pensons que les capitalistes feront bien d'employer d'ici là leurs fonds disponibles sur les Foncières et sur les Communales 1879.

Ces titres sont appelés à profiter d'une importante plus-value.

L'obligation de la Banque hypothécaire est en baisse à 665; Comptoir d'escompte bien tenu à 895; Crédit lyonnais, 885; Société générale, 560.

Aujourd'hui les rentiers savent fort bien distinguer entre les opérations sérieuses et les opérations de pure fantaisie.

L'échec que vient d'essayer la Banque hypothécaire nous en fournit une nouvelle preuve.

Il résulte de nos informations particulières que le nombre d'obligations souscrites est resté même en dessous des prévisions les plus sceptiques.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Inhalation gratis franco.
Ecrire à M. le C^{ie} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carboneau, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 18 fr.; 4 kil., 24 fr.; 5 kil., 30 fr.; 6 kil., 36 fr.; 7 kil., 42 fr.; 8 kil., 48 fr.; 9 kil., 54 fr.; 10 kil., 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —		9 15 soir.	
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 13 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81 60	05	Crédit Foncier colonial	500			Canal de Suez	748 75	8 75		
3 % amortissable	83 43	15	Crédit Foncier, act. 500 f.	1110		2 50	Crédit Mobilier esp.				
4 1/2 %	113 40		Obligations foncières 1877	369			Société autrichienne	583	3 75		
5 %	116 25		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	720			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	509		Crédit Mobilier	662 50		2 50	Orléans	382 50			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	338		Crédit Foncier d'Autriche	756 25			Paris-Lyon-Méditerranée	381			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522		Est	715		3 75	Est	380			
— 1865, 4 %	528		Paris-Lyon-Méditerranée	1165		10	Nord	383			
— 1869, 3 %	410		Midi	855		5	Ouest	382 75			
— 1871, 3 %	398 50		Nord	1493		5	Midi	280 50			
— 1875, 4 %	520		Orléans	1167 50		5	Paris (Grande Ceinture)	387 50			
— 1876, 4 %	521		Ouest	777 50		2 50	Paris-Bourbonnais	380 50			
Banque de France	3210		Compagnie parisienne du Gaz	1310		5	Canal de Suez	565			
Comptoir d'escompte	893		C. gén. Transatlantique	613 50		2 50					
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES	
	A ANGERS		
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 —			
8 — 56 —			
1 — 25 —			
3 — 32 —			
7 — 15 —			
10 — 37 —			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		ARRIVÉES	
	A TOURS		
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.			
8 — 31 —			
9 — 40 —			
12 — 40 —			
4 — 44 —			
10 — 28 —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JARDIN, JULES.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 12 janvier 1880, M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de la faillite du sieur Jardin, Jules, négociant en grains à Saumur, a été maintenu comme syndic définitif.

(20) Le greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JARDIN, JULES.

Conformément à l'article 492 du Code de commerce, les créanciers du sieur Jardin, Jules, négociant en grains à Saumur, sont invités à remettre leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre, dans un délai de vingt jours, augmenté d'un jour par cinq myriamètres de distance, soit à M. Proust, expert-comptable à Saumur, syndic de la faillite, soit au greffe du tribunal de commerce, contre récépissé.

La vérification des créances aura lieu le mercredi 18 février 1880, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

(21) Le greffier, L. BONNEAU.

A VENDRE

A près de 800.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 48, à Paris.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE

Montée du Château.

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (1)

A LOUER

BOUTIQUE DE FORGERON

A Saint-Lambert-des-Levés, canton de l'Oie-Rouge.

S'adresser à M. BLAIN. (659)

A LOUER

TRÈS-BELLE MAISON

D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

SOCIÉTÉ

DES

FILATURES ET CORDERIES

Mécaniques de l'Ouest.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions qu'un à-compte de 12 fr. 50 par action sera payé, à partir du 25 janvier prochain, contre remise du coupon numéro 1.

Soit, net d'impôt, pour les titres nominatifs : 12 fr. 12
Soit, net d'impôt, pour les titres au porteur : 11 fr. 60

AU MANS : Au Siège social de la Société.

A PARIS : Chez MM. PÉNEL et C^{ie}, banquiers, 18, rue Richelieu.
— Chez M. FRÉZET, banquier, 19, rue Saint-Marc.

EN PROVINCE : Chez tous les Banquiers.

AL. LEPELTIER

Épicerie, Confiserie, Droguerie.

AU BON MARCHÉ

MAGASINS DU CENTRE

Place de la Bilange, 4,

SAUMUR.

Spécialité de Chocolats, Bougies, Chandelles, Huiles, Savons, Sucres, et autres articles de consommation et de fantaisie.

Venez voir et comparez!

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit élève.

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur le poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 42 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

VINS ROUGES DE TABLE RECOMMANDÉS

La Bordelaise de 228 litres, rendue franco de port à la gare de l'acheteur.

1879 1878 1874 Paiement 90 jours. En demi-barrique, 8 fr. en sus pour différence de transport et de logement. Les 1878 et 1874 sont prêts à mettre en bouteille. CHATEAUFERRÉ 145 160 185 GUSSAC-PAULLIAC 175 200 260

EAU-DE-VIE D'ARMAGNAC, de 100 à 250 fr., suivant l'âge, par fûts de 30 à 80 litres, logement en sus. Au-dessus de 100 litres, le 100 n'est pas compté.

S'adresser à M. HENRY VALÉRY, propriétaire-viticulteur au château Ferrière, à Floirac, près Bordeaux (Gironde). (4)

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Sants : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (238)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie} Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Diarrhées, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.